

# COMMUNE DE WALFERDANGE

## AVIS

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier « rue Prince Henri » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des fonds sis à Helmsange, aux abords de la rue Prince Henri et de la rue Jean Schaack, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils Luxplan pour le compte de l'administration communale de Walferdange et visant l'aménagement de 3 lots pour la conservation de bâtiments existants et la construction de deux maisons jumelées, dont une maison unifamiliale et une maison bifamiliale.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service technique et peut être consulté du 8 juillet 2019 au 7 août 2019 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange [www.walfer.lu](http://www.walfer.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 5 juillet 2019.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber